

BULLETIN spécial STAGIAIRES



Aux lauréats des concours 2017

BIENVENUE DANS LA PROFESSION BIENVENUE DANS L'ACADEMIE D'AMIENS

Cher(e) collègue,

Tout d'abord, félicitations pour ton succès au CAPEPS et bienvenue dans l'académie d'Amiens où tu as été affecté(e).

35 supports stagiaires ont été implantés dans les établissements scolaires de l'académie. La plupart des supports correspond à des BMP (Bloc de Moyens Provisoires) ; les autres à des postes «gelés» lors du mouvement intra-académique (libres après une mutation ou un départ à la retraite). 2 supports supplémentaires seront réservés aux stagiaires à plein temps.

Le SNEP a demandé à ce que seuls les supports stagiaires qui seront réellement utilisés, apparaissent sur le serveur académique. Cela n'a pas été le cas l'an dernier.

Les fonctionnaires stagiaires professeurs d'EPS auront entre 8h et 9h de cours. Ils assureront 3h d'AS durant le premier semestre ou ce qui plus souhaitable 1h30 sur l'ensemble de l'année.

Nous aurons l'occasion de nous rencontrer à l'occasion des journées de la fin du mois d'août (voir calendrier ci-dessous) pour un premier contact.

Bonne rentrée à toutes et à tous

Michel Guélou secrétaire académique du SNEP Amiens
Responsable stagiaires

Votre affectation :

C'est le rectorat, en fonction des supports budgétaires, qui procède à l'affectation des fonctionnaires stagiaires.

Pour faire vos vœux connectez-vous sur le serveur académique :

<https://bv.ac-amiens.fr/lilmac/Lilmac>

Ouverture du serveur : **du 9 au 11 août 2017**

Vous pourrez faire **10 vœux** (4 vœux portant sur un établissement précis, 3 vœux sur une commune de l'académie et 3 vœux sur un département.).

Attention ! Les 3 vœux portant sur un département sont obligatoires (à défaut ils seront générés automatiquement dans l'ordre suivant : Aisne, Oise, et Somme).

Le barème prend en compte le rang de classement au concours selon les déciles, la situation familiale, la bonification « agrégé », la bonification d'ex-titulaire ou contractuel.

L'affectation se fera lors d'un groupe de travail **le 17 août 2016** où les représentants du SNEP seront présents. Contact : **Guillaume Firon 06 20 68 40 56 gfiron@gmail.com** .

Une circulaire académique est disponible sur le site du rectorat d'Amiens et reprend les éléments ci-dessus.

Votre formation

Le SNEP s'est toujours battu pour que l'entrée dans le métier s'effectue dans les meilleures conditions possibles.

- Les stagiaires à mi-temps (entre 8h et 9h de cours + 3h d'AS sur 1 semestre) seront libérés de cours les lundi et mardi pour assister aux journées de formation mises en place par l'ESPÉ.

- Les stagiaires à temps plein auront quelques journées de formation les lundis ou mardis pris sur leur temps de travail. Ce qui n'est pas satisfaisant. Avoir déjà enseigné ne peut pas être considéré comme une formation en soi.

Les journées de formation disciplinaire auront lieu à Amiens.

Les journées de formation transdisciplinaire pourront se dérouler dans votre département d'affectation.

Les journées d'accueil fin Août

Vous trouverez ci-dessous le calendrier tel que le prévoit le rectorat :

Accueil de tous les stagiaires (toutes disciplines confondues) par Madame le Recteur et la Directrice de l'ESPE: **Vendredi 25 août 2017**

Accueil pédagogique (4 journées de prise en main disciplinaires et gestion de classe avec la présence sur une journée des IPR EPS) : **les 28, 29 30 et 31 août 2017.**

Vous serez invités à cette formation et non convoqués car vous ne serez fonctionnaires stagiaires qu'à compter du 1er septembre. Cette formation ne peut donc revêtir un caractère obligatoire. Pour autant si vous le pouvez, participez à cet accueil peut être en mesure de vous rassurer, face à la multitude d'informations à « digérer » en début d'année.

ET LE SNEP ?

Vous avez déjà croisé des militants du SNEP à l'entrée du CREPS de Vichy.

Le SNEP, syndicat majoritaire dans la profession mettra tout en œuvre pour vous aider dans vos démarches administratives et vous soutenir durant cette année de stage. Les différents changements de la formation même des enseignants montrent que, depuis qu'ils existent, les enseignants d'EPS ont dû inlassablement lutter pour que soit pris en compte l'aspect fondamental de leur discipline au sein du système éducatif.

L'histoire de la profession est un peu le reflet permanent du combat qu'elle a dû mener, et le SNEP est l'outil qu'elle s'est historiquement donnée pour le mener.

C'est pourquoi la profession s'est toujours reconnue très majoritairement dans le SNEP ce qui se traduit par des résultats sans ambiguïté aux élections professionnelles. La totalité des représentants des personnels de l'académie d'Amiens (qui siègent pour les mutations, les notations, les promotions, etc.) sont des militants du SNEP élus par près de 90% des enseignants d'EPS.

C'est au nom de cette confiance, que nous t'appelons à rejoindre le SNEP sans tarder afin que nous puissions ensemble, continuer avec plus de forces, les actions syndicales. Ta cotisation te permettra en outre de recevoir le bulletin national hebdomadaire t'informant régulièrement de l'évolution de tous les problèmes du métier ainsi que les productions départementales et régionales t'informant de la situation locale. L'abonnement à la revue « Contre-Pied » est également offert aux syndiqués du Snep.

Stages de formation syndicale : Un droit !

Le SNEP organise toute l'année de nombreux stages à tous les niveaux et sur différents thèmes : la vie de l'établissement, la vie syndicale, les programmes, les installations sportives, la sécurité...

Le droit d'y participer est explicitement reconnu par le statut général des fonctionnaires pour tout titulaire, stagiaire ou auxiliaire dans la limite individuelle de **12 jours ouvrables par an**, avec la rémunération intégrale et sans être obligé de remplacer ses cours.

Les demandes doivent être déposées par voie hiérarchique, au plus tard un mois à l'avance.

Des stages seront plus particulièrement organisés pour les stagiaires : Stage Mutations Inter (en novembre 2017) et intra académiques (en mars 2018) .

Nous vous tiendrons informés en temps voulu.

Michel GUELOU,
secrétaire académique du SNEP Amiens,
responsable stagiaires AMIENS

Tél : 07 86 09 02 17 (avec modération durant l'été !)

Mail : michel.guelou@snepfu-amiens.net (autant que nécessaire...)